

Votre contact

M AROM INTERFACE
Direction Commerciale EDF SO
TSA 70102
33070 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 09 70 82 15 88 (service gratuit + prix d'appel)

E-mail : edfentreprises-sud@edf.fr

Votre référence Contrat : 2010006964199

Site : 35 RUE GEORGES MANDEL
33000 BORDEAUX

HF BORDEAUX
Monsieur Charles PAILLETTE
35 RUE GEORGES MANDEL
33000 BORDEAUX

Objet : Reconduction de votre Contrat Garanti C2/C3/C4 avec de nouvelles conditions de prix

Bordeaux, le 24 septembre 2023

Monsieur,

Vous avez choisi de faire confiance à EDF pour la fourniture en électricité de votre(vos) Site(s) et je vous en remercie.

Avec votre Contrat Garanti C2/C3/C4 vous bénéficiez aujourd'hui :

- d'un prix du kWh garanti¹,
- d'une gestion simplifiée avec la reconduction automatique à échéance du contrat.

Afin de vous faciliter la maîtrise de vos dépenses d'électricité, sont également inclus dans votre contrat :

- une alerte en cas d'écart de consommation ou de dépassement de puissance souscrite,
- un bilan récapitulatif vos consommations (et services éventuels) sur les 12 derniers mois.

Comme prévu aux Conditions Particulières de votre Contrat, **celui-ci sera reconduit à compter du 01 janvier 2024, pour une nouvelle période de 12 mois aux conditions de prix jointes en annexe**. Pour bénéficier de la reconduction de votre Contrat Garanti C2/C3/C4 pour les 12 prochains mois, vous n'avez donc aucune démarche à entreprendre.

Si ces nouvelles conditions ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de résilier sans frais, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au moins 45 jours avant le 01 janvier 2024 selon les modalités décrites à l'article "Résiliation" de vos Conditions Particulières de Vente.

Nous souhaiterions pouvoir vous contacter par voie électronique en cas de besoin, comme nous le faisons pour la majorité de nos clients. L'adresse électronique que nous avons notée est cpaillette@hoopsfactory.com. En cas d'erreur, merci de la corriger en vous connectant à votre espace Client sur <https://www.edf.fr/entreprises> ou par téléphone au 09 70 82 15 88 (service gratuit + prix d'appel).

Pour toute information complémentaire, analyse ou adaptation de vos contrats, n'hésitez pas à nous adresser une demande depuis votre espace Client sur <https://www.edf.fr/entreprises> ou à nous contacter au 09 70 82 15 88 (service gratuit + prix d'appel).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Votre interlocuteur Commercial

¹hors évolution des coûts induits par la réglementation, en particulier ceux liés au mécanisme de capacité, aux CEE (si vous êtes concernés) et au dispositif ARENH.

Conformément à la réglementation en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données à l'adresse électronique : vosdonnees@edf.fr, en justifiant de votre identité ou en vous authentifiant.

Pour une information plus détaillée sur le traitement de vos données et de vos droits, nous vous invitons à consulter notre « charte de protection des données personnelles » disponible sur <https://www.edf.fr/sites/groupe/files/contrib/charte-protection-donnees-personnelles-clients-entreprises-collectivites.pdf>.

Pour aller plus loin :

Afin de mieux vous accompagner dans l'estimation de votre budget d'électricité pour l'année 2023, nous vous proposons ci-dessous quelques éléments d'explication.

Votre budget électricité hors TVA est la somme des 3 composantes de votre facture :

- **La fourniture de l'électricité**, qui comprend notamment les coûts de l'énergie et les coûts de commercialisation de l'électricité supportés par votre fournisseur,
- **L'acheminement de l'électricité**, qui correspond aux coûts de transport et de distribution de l'électricité depuis le lieu de production jusqu'aux sites consommateurs. Son prix est déterminé par le barème du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) fixé par les pouvoirs publics. Tous les fournisseurs d'énergie facturent l'acheminement aux consommateurs, pour ensuite le reverser à ENEDIS.
- **Les taxes et contributions** appliquées à la fourniture et à l'acheminement, qui sont fixées par l'Etat et identiques pour l'ensemble des fournisseurs. Elles comprennent notamment la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée TICFE) et la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

Les nouveaux prix présentés en annexe de ce courrier s'appliquent **uniquement** sur la composante fourniture de votre facture d'électricité et sont Hors Taxes.

L'évolution de la composante fourniture est la différence entre les nouveaux prix en annexe et vos prix actuels du kWh.

Votre budget électricité Hors TVA est la somme des 3 composantes de votre facture : fourniture, acheminement, taxes et contributions appliquées à la fourniture et à l'acheminement.

Pour cette raison, votre budget électricité Hors TVA augmentera moins que la seule composante fourniture. Ainsi le pourcentage de hausse que vous constatez entre vos prix actuels du kWh et les nouveaux prix en annexe ne correspond pas au pourcentage réel de la hausse du total de votre facture, lequel sera moins élevé.

De plus, nous attirons votre attention sur le fait que vous pouvez, si vous y êtes éligible, bénéficier des **mesures de soutien prévues pour 2023**, telles que l'amortisseur électricité pour les PME. **Les nouveaux prix en annexe de ce courrier n'incluent pas ces mesures.**

Soyez assuré qu'EDF va mettre en œuvre dans les meilleurs délais toutes les mesures applicables décidées par les pouvoirs publics, permettant d'atténuer la hausse des prix.

Pour en savoir plus sur ces mesures, vous pouvez vous référer au site officiel du gouvernement : <https://www.economie.gouv.fr>

EDF est pleinement mobilisée pour vous accompagner au mieux dans ce contexte d'augmentation des prix.

Annexe 1 : SITES DU PÉRIMÈTRE INITIAL DU CONTRAT

Site : HF BORDEAUX
SIRET : 84089987600014

Point d'énergie :
Acheminement : BT>36 kVA LU 4P
Réf. Acheminement : 30001611153200
Adresse : RUE DUMONT D'URVILLE 33000 BORDEAUX
Date d'effet : 01 janvier 2024

Abonnement en €/mois HT	32,50			
Horosaisonnalité	HPSH	HCSH	HPSB	HCSB
Prix Unitaire c€/kWh HT	28,718	14,091	8,304	2,260
Dont coût capacité en c€/kWh HT	3,558	0,059	-0,838	-1,420

A partir du 01 janvier 2024, l'indemnité de résiliation anticipée prévue dans l'article 'Résiliation' de vos Conditions Particulières de Vente s'adapte à l'évolution des prix de votre contrat. Elle est fixée à 2 108,10 € par mois restant dû.

Poste Horosaisonnier	HPSH	HCSH	HPSB	HCSB
Puissance souscrite en kVA	200	200	200	200

